





# Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

## ENGAGER UNE DYNAMIQUE FAVORISANT UNE BONNE GESTION DES FORÊTS PRIVÉES DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

<p><b>Contexte et constat</b></p>	<p>Certains massifs forestiers de la commune sont constitués presque uniquement d'épicéas. Ces forêts quasi monospécifiques sont très sensibles aux dépérissements causés par les changements climatiques (sécheresse, fortes chaleurs, attaques de scolytes). La diversité spécifique des peuplements renforce au contraire leur capacité de résilience.</p> <p>Une part significative des forêts présentes sur la commune sont des forêts privées (environ 1000 ha de forêts résineuses), ne faisant souvent plus l'objet d'une gestion par leur propriétaire, du fait de la complexification croissante de leur situation foncière, au gré des successions. Certains propriétaires ne savent même plus où se situent leurs parcelles ni même parfois en être propriétaires, certains n'habitent pas la commune.</p> <p>Cela rend difficile une gestion adaptée de ces parcelles, pourtant fondamentale pour coordonner l'action menée sur les forêts communales et celles, attenantes, privées. L'efficacité de l'action sanitaire menée en particulier pour limiter la prolifération de scolytes dans les forêts communales ne peut être envisagée que si les foyers attenants présents sur des parcelles privées peuvent être également traités.</p>		
<p><b>Description</b></p>	<p>La gestion des forêts privées est sous la responsabilité de leur propriétaire et ne relève pas de la commune. Néanmoins, compte tenu des enjeux en présence liés notamment aux effets exponentiels du changement climatique sur les peuplements forestiers, et de l'impact que peut avoir la gestion - ou la non gestion - des forêts privées sur les forêts communales, la commune souhaite identifier les dispositifs d'accompagnement envisageables pour qu'une dynamique coordonnée entre la gestion des forêts communales et privées puisse être envisagée à relativement court terme.</p> <p>Le contenu de cette action sera consolidé au fur et à mesure mais il est nécessaire d'afficher dès à présent la nécessité d'agir à ce sujet.</p> <p>La commune prévoit donc de se rapprocher, dans un premier temps, du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et des services de l'Etat (DDT) afin d'identifier les outils possibles de gestion et d'accompagnement en matière de forêt privée.</p> <p>Il apparaît aussi nécessaire d'identifier les propriétaires concernés pour les sensibiliser aux enjeux en présence et pouvoir les informer des dispositifs existants.</p>		
<p><b>Pilote</b></p>	<p>Commune des Allues</p> 	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Centre Régional de la Propriété Forestière Office National des Forêts Communauté de communes Val Vanoise</p>  



# Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022	2023	2024	2025	<b>Bénéfices attendus</b>				
		X (calendrier à confirmer)	X	X					
<b>Moyens financiers</b>	<b>Montant Global</b> : valorisation de temps de travail Selon les outils identifiés, un budget pourra le cas échéant être défini ultérieurement.				<b>Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)</b>	Coordonner la gestion des forêts privées et publiques Mise en oeuvre par les opérateurs dont c'est la compétence des outils identifiés pour la bonne gestion des forêts privées Structurer une filière bois			
	2022	2023	2024	2025					
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>								
	/	/	/	/					
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>								
	/	/	/	/					
<b>Moyens humains</b>	Services de la mairie, CRPF, ONF.				<b>Indicateurs de suivi annuel</b>	2022	2023	2024	2025
<b>Risques identifiés</b>	Complexité de la situation foncière des forêts communales Multiplicité des interlocuteurs privés Accessibilité des parcelles et coûts d'exploitation Intérêt des propriétaires pour la gestion de leur forêt						Contacts CRPF / DDT  Identification des propriétaires concernés	Identification des outils de gestion envisageables  Sensibilisation des propriétaires concernés	A préciser
<b>Actions liées</b>	Action 3.2.1 - Mettre en oeuvre un plan de gestion durable de la forêt communale, conciliant enjeux économiques, ressources et biodiversité Action 3.2.2 - Adapter les peuplements forestiers aux effets du changement climatique Action 3.2.6 - Engager des réflexions collectives visant à structurer une filière bois local valorisable en circuit court				<b>Indicateurs de résultat</b>	Identification et sensibilisation des propriétaires à leurs obligation de gestion Traitement des arbres scolytés dans les forêts privées : objectif à préciser dans le courant du plan d'actions  <i>Calendrier d'action à confirmer</i>			
					<b>Info / Focus carbone</b>	/			